



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23109072

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

08 AOUT 2023

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0472 999 120

Nom

(en entier) : L'ETRIER D'ARGENT

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Rue Ardenelle 35 - 5140 Sombreffe

Objet de l'acte : Nominations

Extrait de l'approbation statutaire de l'actionnaire unique du 23/05/2023

[...]

Résolution 7 - Renouvellement du mandat des administrateurs

Sur proposition du conseil d'administration, l'actionnaire unique décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de 6 ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice à clôturer au 31/12/2028 :

- Mr Guillaume RAOUX, élisant domicile au siège de la société pour l'exercice de ce mandat ;
- Mr Jean-Claude DEMEUSE, élisant domicile au siège de la société pour l'exercice de ce mandat ;
- VIVALTO HOME BELGIUM, dont le siège social est situé Avenue du Domaine 13 à 1190 Forest, Belgique, représentée par Mr Nicolas PETROVIC, élisant domicile au siège de la société pour l'exercice de ce mandat ;

Ces mandats sont exercés à titre gratuit, sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale.

Résolution 8 - Nomination administrateur(s)

L'actionnaire unique décide par ailleurs de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Charles-Antoine della FAILLE de LEVERGHEM, élisant domicile au siège de la société pour l'exercice de ce mandat.

Ce mandat prend effet à compter de ce jour pour une durée de 6 ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice à clôturer au 31/12/2028.

Ce mandat sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale.

Les administrateurs en fonction réunis en conseil d'administration, étant tous présent(s) ou représenté(s), de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier des formalités de convocation à la présente réunion, et que le quorum de présence étant réuni peuvent valablement délibérer, décident à l'unanimité de déléguer tous les pouvoirs relevant de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à :

- la société anonyme VIVALTO HOME BELGIUM (BCE 0820.420.456) ayant son siège social à 1190 FOREST, Avenue du Domaine n° 13, représentée par Mr Nicolas PETROVIC ;
- Mr Jean-Claude DEMEUSE.

Cette délégation de pouvoir prend effet ce jour pour une durée indéterminée. Cette délégation prendra fin en cas de cessation du mandat d'administrateur.

Ce mandat sera exercé à titre gratuit sauf décision ultérieure contraire du conseil d'administration.

Résolution 9 - Renouvellement du mandat du commissaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



L'actionnaire unique constate que le mandat du commissaire en fonction vient à échéance à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration propose à l'actionnaire unique de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans.

L'actionnaire unique, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de commissaire de la Société, la société de droit belge "MAZARS BEDRIJFSREVISOREN - MAZARS REVISEURS D' ENTREPRISES" SRL (BCE : 0428.837.889), dont le siège social est situé Manhattan Office Tower Avenue du Boulevard, 21 boîte 8 à 1210 Bruxelles 21 Belgique (numéro d'identification IRE : B00021), représentée par Mr François COLLIE (numéro IRE : A02317). Le mandat du commissaire ainsi nommé prend effet ce jour et a une durée de trois ans. [...]

Résolution 10 - Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède L'actionnaire unique confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs et à Monsieur Guy Lince, expert-comptable certifié externe, représentant la SRL Guy Lince, administrateur délégué de la SA AXIOME, ayant ses bureaux Avenue du Parc, 40 à 4650 CHAINEUX, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Guy LINCE, expert comptable
représentant la SRL Guy LINCÉ
Administrateur délégué de la SA AXIOME
Mandataire

Déposé en même-temps : Approbation statutaire de l'actionnaire unique du 23/05/2023